



POLYVALENTE DE
BLACK LAKE

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023
3^e secondaire**

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous a été expédié le **15 octobre**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **31 août au 3 novembre 2022**.
- Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail Parent au plus tard le **18 novembre 2022**.

Deuxième bulletin :

- Étape du **4 novembre 2022 au 21 février 2023**.
- Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail Parent au plus tard le **15 mars 2023**.

Troisième bulletin :

- Étape du **22 février au 22 juin 2023**.
- Cette étape compte pour 60% du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail Parent au plus tard le **5 juillet 2023**.

* Vous trouverez un commentaire sur les compétences suivantes aux bulletins 1 et 3.

<u>Compétences</u>	<u>Bulletin 1</u>	<u>Bulletin 3</u>
<u>Exercer son jugement critique</u>		
<u>Organiser son travail</u>		
<u>Savoir communiquer</u>	X	
<u>Savoir travailler en équipe</u>		X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>.

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires...

Discipline		Étape 1			Étape 2			Étape 3			
		Évaluation en 400 cours	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Français, langue d'enseignement	<u>Lire (40%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
	<u>Écrire (40%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
	<u>Communiquer oralement (20%)</u>				X		X	X		X	X
Exemption en français lecture (juin) Moyenne de 85% au sommaire en lecture.											
Mathématique	<u>Résoudre une situation-problème (30%)</u>	X		X	X		X	X		X	
	<u>Utiliser un raisonnement mathématique (70%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
Anglais, langue seconde Programme de base	<u>Communiquer oralement en anglais (40%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
	<u>Comprendre les textes lus et entendus (30%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
	<u>Écrire des textes (30%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
Anglais, langue seconde Programme enrichi ELA	<u>Communiquer oralement en anglais (34%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
	<u>Comprendre les textes lus et entendus (33%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
	<u>Écrire des textes (33%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
Science et Technologie et Science et technologie de l'environnement ou Applications technologiques et	<u>Pratique (40%)</u>	X		X	X		X	X		X	
	<u>Théorie (60%)</u>	X		X	X		X	X		X	X
Veuillez noter qu'un élève faisant STE ou SE peut se voir exempter de son examen de fin d'année sous ces conditions : . a obtenu une moyenne générale de 85% et plus après l'examen du dernier module. . a assisté à tous les cours de révision. La décision d'exempter ou non un élève revient à l'enseignant(e).											
Histoire du Québec et du Canada		X		X	X		X	X		X	X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X	X		X	
Art / musique		X		X	X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X	X		X	

En cas d'absence à une évaluation :

ÉPREUVES ÉCOLE OU CSSA

L'élève qui ne se présente pas à une évaluation sans motif reconnu (maladie sérieuse, accident, décès d'un proche ou convocation au tribunal) et que cette épreuve est essentielle pour porter un jugement au bulletin afin qu'il soit représentatif de sa compétence devra se présenter à une reprise dont le moment est déterminé par l'enseignante ou l'enseignant.

ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU MEQ

L'élève absent à une épreuve ministérielle, et ce, sans motif reconnu par le Ministère, peut se voir attribuer la note 0.

En cas de plagiat :

Un élève est considéré en situation de plagiat :

- ✓ S'il a en sa possession un appareil électronique et de communication (appareil photo, montre intelligente, téléphone cellulaire, iPad, etc.);
- ✓ S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (documents, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau);
- ✓ S'il échange des informations oralement durant l'épreuve;
- ✓ S'il échange des informations par écrit;
- ✓ S'il fait le travail avec une personne non autorisée;
- ✓ S'il s'approprié, en tout ou en partie, le texte, le travail ou la recherche d'un auteur sans citer la source.

Dans le cas d'une évaluation locale, la note 0 sera attribuée pour cette évaluation. La direction a la responsabilité de déterminer les sanctions s'il y a lieu. Les parents en seront avertis. Dans le cas d'une évaluation ministérielle, les règles établies par le MEQ seront appliquées.

L'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires.